

AFFAIRE N° 19.

O B J E T : Acquisition, au titre de la Z.I.F., d'un terrain de 455 m2 cadastré section AK n° 71 sis rue du Bassin, nécessaire à la réalisation du futur boulevard de ceinture sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation qui m'a été donnée lors d'un précédent conseil, j'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain bâti de 455 m2 cadastré section AK n°71 situé rue du Bassin, dans l'emprise du futur boulevard de ceinture Sud.

Ce terrain, appartient à Monsieur DESSAYE Ibrahim Mohamed, a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 120.000 Francs reconnu conforme par les Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir confirmer la décision prise et m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal et financée à l'aide de crédits du boulevard Sud.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VC - P/le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités P.A.
Signé : Martin Claude P. Parcorm.
Pour Copie certifiée Conforme
A Paris le 31 Mars 1980

P/le Préfet, Le chef de Bureau de Logis
Signé Jacques Lacoste